



CHAMPAGNAC LA NOAILLE



Bulletin Municipal - Août 2016

édito...

Que s'est-il passé dans notre commune au cours de ce premier semestre 2016 ? Voici, pour vous résumer votre bulletin municipal N°5.

Un petit mot d'abord sur le budget que nous avons voté au mois d'avril : la baisse des dotations de l'état qui s'exerce depuis 2014 représente pour ces trois années une diminution de nos recettes de 8 338 € ; nous n'avons pas souhaité compenser cette perte par une hausse des impôts directs qui restent donc inchangés. Le montant total des investissements prévus s'élève à 120 000 €. Le montant de nos dépenses réelles de fonctionnement s'établissent quant à elles à 171 000 € et restent stables.

Vous trouverez dans ces pages vos rubriques habituelles : l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux, le point sur les travaux en cours, des rubriques concernant les aides départementales à l'habitat, quelques rappels au civisme, le mot des associations, vous découvrirez aussi que nous avons sauvé notre Syndicat de l'Etang Prévôt et cela est vraiment une bonne nouvelle.

Alors que j'écris ces lignes une tragédie vient d'avoir lieu à Nice, encore une fois la folie meurtrière d'un individu vient endeuiller notre pays faisant des dizaines de victimes innocentes dont de nombreux enfants et je souhaite d'abord leur rendre hommage. Dans le précédent bulletin je formulais, dans mes vœux pour cette année 2016, l'espoir d'en finir avec la barbarie, je crois que cet espoir est vain et qu'au contraire il nous faut vivre avec. Restons donc unis, continuons à défendre nos valeurs et nos libertés et ne cédon rien. Nous sommes en guerre, nous devons rester soudés pour lutter, la désunion c'est tout ce que souhaite daesch, ne faisons pas son jeu.

Pour terminer sur une note moins grave je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances.

Bonne lecture

N°5

Les derniers évènements....

14
janvier

Les vœux du Maire



La désormais traditionnelle cérémonie des vœux du Maire et du conseil Municipal s'est tenue le 14 janvier à la salle des fêtes. Pour l'occasion de très nombreux Champagnacois s'étaient déplacés.

Monsieur le maire après avoir rendu hommage aux victimes

des récents attentats et salué le remarquable travail des policiers, gendarmes, pompiers, urgentistes et personnels soignants a présenté en son nom et en celui du conseil municipal ses meilleurs vœux pour 2016 « une année 2016 qui voit l'aboutissement de tous vos projets, pleine de bons moments qui constituent le bonheur et aussi le plus loin possible de la maladie. »

Puis ce fut le rappel des travaux et aménagements effectués en 2015 et de ceux projetés pour 2016.

Il a ensuite accueilli les nouveaux habitants de la commune →

La soirée s'est terminée autour d'un verre dans un bon moment d'échange et de convivialité.

• AU BOURG

Mme Sandra GIPOULON
et sa fille Laurine

• A LA BOISSIERE

Mme Stella DIOP
et Mr Johann SERON et leurs
deux enfants Loana et Kayla

• AU TROIS PILOUX

Mme Deborah LEULIER et ses
trois enfants Jolan Tao et Anouk

• AU FEYT

Mr et Mme MOREL

• A LA VIALATTE

Mme Béatrice SIBLOT BEFFARE

• A NUSSANNES

Maela LEROY
et Samuel GAUTHIER

• A MIGINIAC

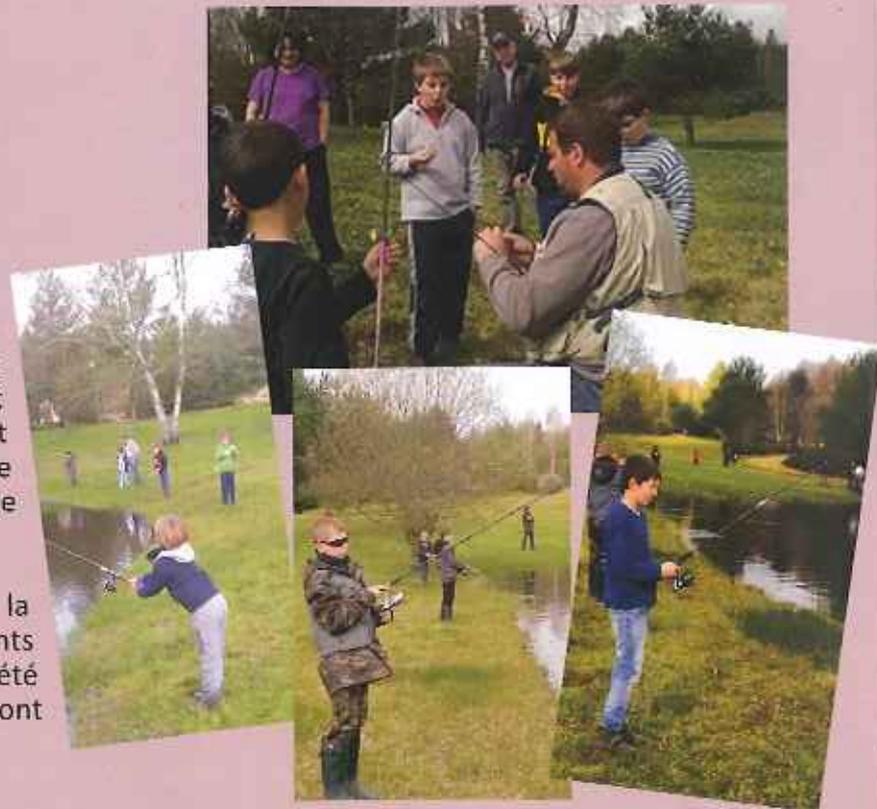
Mr et Mme NICOLE
et leurs enfants Tom et Lili.

16
avril

Les apprentis pêcheurs

Les enfants de la commune ont participé à une journée d'initiation à la pêche au lancer. Cette journée a été organisée à l'initiative du Syndicat de l'étang Prévôt. Les enfants étaient encadrés et le matériel mis à disposition par le moniteur guide de pêche M. Vincent LAROCHE de la maison de l'Eau et de la Pêche de Corrèze.

Les pêcheurs en « herbe » ont pu acquérir la gestuelle du lancer et découvrir les différents leurres et leur montage. La pêche n'a pas été miraculeuse mais les enfants et leurs parents ont passé d'excellents moments.



8
mai

Commémoration

Une pensée toute particulière pour ces femmes et hommes qui ont donné leur vie pour notre liberté qui est mise à rude épreuve ces derniers mois..



STOP INFOS

Le Syndicat de l'Etang Prévôt sauvé...

Dans notre précédent bulletin nous vous faisons part de notre inquiétude quant au devenir du Syndicat Intercommunal de l'Etang Prévôt. Son existence était remise en cause dans le cadre de la loi « NOTRe » et du schéma départemental de coopération intercommunale projeté par Monsieur le Préfet de la Corrèze.

Les élus des deux communes (Clergoux et Champagnac) ainsi que le Président de la communauté de commune du Doustre et du plateau des étangs se sont mobilisés et ont contacté individuellement par courrier chacun des 40 membres de la commission départementale de coopération intercommunale pour les informer et les inciter à s'opposer à la dissolution de notre syndicat.

Cette commission s'est réunie le 07 mars 2016 sous la présidence de Monsieur Le Préfet de la Corrèze et a voté à l'unanimité pour le maintien du Syndicat. Merci à elle.

Un grand soulagement donc et la préservation d'une structure qui fonctionne à merveille grâce aux excellentes relations qui existent entre nos deux communes.

VANDALISME A LA PLAGE DU PREVOT.

Comme vous avez pu vous en rendre compte la municipalité fait des efforts pour mettre à la disposition des usagers de la baignade de l'étang Prévôt un espace propre bien entretenu ou sont disposés tables, bancs et poubelles. Benoit, notre employé municipal fait des passages réguliers pour vider les poubelles et pour ramasser tout ce que des indéliçats laissent encore traîner mais heureusement l'immense majorité respecte ce lieu.

Pourtant nous avons eu à déplorer ces derniers temps de nombreux actes de vandalisme : feux sur la plage, containers à déchets brûlés ou tagués, poubelles jetées dans l'eau, piquets de clôture arrachés, cannettes de boissons dispersées sur le site etc. etc. Ces actions coupables se passent la nuit et malgré notre intervention auprès de la gendarmerie de Marcillac elles perdurent. C'est décourageant de voir autant d'irrespect pour tous ceux qui travaillent à faire de cet endroit un lieu agréable et pour tous ceux et ils sont nombreux qui viennent s'y détendre.

Nous n'allons pas appeler à la délation mais nous invitons tous ceux qui aiment cet endroit à le protéger et à le faire respecter.



Conseil Municipal du 19 février 2016

1- Vote des comptes administratifs 2015

• Compte administratif principal

Le compte administratif présentant un résultat global excédentaire de 67 713,21 € est approuvé à l'unanimité.

• Compte administratif du CCAS

Le compte administratif présentant un résultat global excédentaire de 1 246,79 € est approuvé à l'unanimité.

• Compte administratif de l'assainissement

Le compte administratif présentant un résultat global déficitaire de 8 595,82 € est approuvé à l'unanimité.

2- Subventions aux associations

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les attributions de subventions aux associations pour 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

	2015	2016
Entente Champagnacoise	260,00	260,00
Lou Lladour	260,00	260,00
Chez Nous à Champagnac	260,00	260,00
Club d'astronomie	230,00	260,00
Comice Agricole	50,00	50,00
Croix Rouge	80,00	80,00
Ligue contre le cancer	230,00	260,00
Amicale des pompiers	150,00	150,00
Truite marcillacoise	30,00	50,00
JMF	30,00	30,00
ADM	80,00	80,00
Collège Albert Thomas		300,00
Resto du Cœur		50,00
Croisée des chants		50,00
Total	1 660,00	2 140,00

3- IAT Agent d'entretien

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le montant de l'indemnité accordée à l'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de multiplier par 3 l'indemnité d'administration et de technicité au profit de l'agent d'entretien, soit 449,29 € x 3, conformément aux textes en vigueur,
- dit que cette indemnité sera versée en trois fois,
- précise que les taux de cette indemnité seront revalorisés en fonction des textes en vigueur.

4- Investissements 2016

Portails du cimetière :

Monsieur le maire présente les devis établis par les entreprises Chèze et Chatet.

Chapelle de Miginiac :

Monsieur Le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du petit patrimoine non protégé.

Numérotation des rues :

Monsieur le Maire présente les devis et propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces trois propositions à l'unanimité.

Salle des fêtes :

Le conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner pour un éventuel changement du système de chauffage.

5- Commission communale des travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Sylvie DEMARET était membre de la commission communale des travaux. Suite à sa démission, il manque un membre à la commission. Il propose de réélire la commission des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 7 voix à chaque candidat, compose la commission des travaux et adjudications comme suit :

Titulaires : Gérard MANOUX, Pascale MARCHAND, Serge NALDO

Suppléants : Hervé LEYMARIE, Ludovic VERNEJOUX, Séverine DE SOUSA

6- Renouvellement du contrat de Melle ECOMARD

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'Elisabeth ECOMARD se termine le 31 mars 2016 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de Melle Ecomard pour un an.

7- Adhésion au Comité des Œuvres Sociales du personnel des collectivités territoriales

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'agent d'entretien serait intéressé par l'adhésion au COS.
Sous conditions de ressources, le COS attribue des chèques vacances, des tickets restaurants, des prestations concernant les enfants, la famille et des aides diverses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- L'adhésion de la Commune de CHAMPAGNAC-IA-NOAILLE au Comité des Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements à compter du 1er janvier 2016.
- L'acceptation de sa part contributive fixée à 0,75 % des salaires bruts déclarés par la Commune aux services fiscaux.

8-Bornage de la piste de Nussannes à Feix

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la piste de Nussannes à Feix n'est pas cadastrée. Il conviendrait de faire passer un géomètre et de régulariser les échanges de terrains par des actes notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette régularisation,
- donne tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour les actes à intervenir.

9- Convention ERDF

Monsieur Le Maire explique que pour le passage du câble reliant la centrale photovoltaïque de Gros-Chastang au transformateur situé à Eyrein, une convention a été signée avec ERDF en 2013.
ERDF souhaite maintenant régulariser cette convention sous forme authentique, par acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne signature à Monsieur Le Maire.

Conseil Municipal du 1er avril 2016

1- Vote des taux d'imposition

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification 2015 des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2016, soit :

Taxe d'habitation	5,85 %
Taxe foncière bâti	11,91 %
Taxe foncière non-bâti	73,94 %

2- Vote des budgets 2016

• Budget principal

Le budget est approuvé à l'unanimité pour un montant de 253 341,00 € en section de fonctionnement et de 253 763,00 € en section d'investissement.

• Budget du CCAS

Le budget est approuvé à l'unanimité pour un montant 1 246,00 € en section de fonctionnement.

• Budget de l'assainissement :

Le budget est approuvé à l'unanimité pour un montant de 20 936,00 € en section d'exploitation et de 5 790,00 € en section d'investissement.

3- Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion

Monsieur Le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze a créé un service public de l'Emploi Temporaire et il propose que la commune adhère à ce service.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette adhésion, autorise Monsieur le Maire à faire appel à ce service et à signer la convention d'affectation.

4- Chemin du portail de Sédières inscrit au PDIPR

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 13 février 2015 et à la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze le chemin qui relie le portail de Sédières à Sévezergue a été inscrit dans sa continuité au PDIPR.

Ce chemin sur une petite partie de son tracé a été détourné et passe aujourd'hui sur un domaine privé. Monsieur Le Maire propose que sous réserve de la signature d'une convention entre le propriétaire et la fédération des chasseurs pour l'utilisation de cette portion de chemin privé, la délibération du 13 février 2015 soit modifiée, l'inscription au PDIPR se faisant du Portail de Sédières jusqu'à la parcelle D 14 et de la parcelle D18 jusqu'à Sévezergue.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5- Convention avec le Syndicat de l'étang Prévôt

Monsieur Le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal de l'Etang Prévôt, pour l'entretien de l'étang, fait régulièrement appel aux services des employés communaux des communes de Clergoux et de Champagnac-la-Noaille. Il propose qu'une convention de mise à disposition de personnel et d'utilisation de matériel soit mise en place entre les deux communes et le syndicat à titre gracieux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6- Questions diverses

→ Participation financière 2016 au centre de secours de Montagnac

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entente intercommunale pour la gestion du centre de secours de Montagnac s'est réunie le 04 mars 2016 pour statuer sur les réalisations budgétaires 2015, le projet de budget 2016 et la participation des communes. Conformément aux statuts de l'entente, le Conseil Municipal doit valider les décisions prises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les réalisations budgétaires 2015, le projet de budget 2016, et le montant de la participation de chaque commune

→ Tarifs de location des gîtes en 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de location des gîtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

A compter du 1er janvier 2017

Location à la semaine	
Basse saison	210,00 €
Moyenne saison	250,00 €
Haute saison	340,00 €
Très haute saison	360,00 €
Week-end 2 ou 3 nuits	150,00 €

→ Vente d'une parcelle de terrain de la section de Feix

Monsieur Le Maire explique au conseil que le syndicat des Eaux du Morel doit acquérir un terrain situé dans le périmètre de protection immédiat de la prise d'eau (parcelle D 519) appartenant aux biens de la section de Feix. Il demande au conseil municipal tous pouvoirs pour signer l'acte de cession en vertu de l'article L 2411-6 II du CGCT ainsi que les conventions d'indemnisation pour les parcelles D323 D324 D327 situées dans le périmètre de protection rapproché ;

Le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer ces documents.

→ Devis pour le bornage de la piste de Feix.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la société Ducros, géomètre expert, pour le bornage de la piste de Feix à Nussannes pour un montant de 5 748 €.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis.

→ Achat d'un compresseur d'air

Monsieur Gérard MANOUX propose que la commune achète un compresseur d'air.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Conseil Municipal du 17 juin 2016

1- Frais de scolarité 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les frais de scolarité facturés par la commune de Marçillac la-Croisille pour deux élèves de Champagnac qui y sont scolarisés pour un montant total de 2 596,82 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette facturation.

2- Délibération FDEE (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retrait des cinq communautés de communes suivantes de la FDEE de la Corrèze : Lubersac- Auvézère, Canton de Mercœur, Canton de Saint-Privat, Canton de Bèynat, Sud Corrèzien afin que chaque commune puisse reprendre sa compétence « électrification » et adhérer individuellement à la FDEE, il propose aussi la modification des statuts que ces retraits entraînent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la FDEE de la Corrèze retire de ses statuts la compétence « communications électroniques » et modifie en conséquence ses statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3- Règlement et tarifs du site cinéraire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de règlement pour le Columbarium et le Jardin du Souvenir. Après avoir discuté de chacun de ces articles le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit règlement qui sera disponible en mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif des concessions pour le columbarium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du tarif suivant :

Concession pour une case pour 15 ans	300,00 €
Concession pour une case pour 20 ans	400,00 €
Concession pour une case pour 30 ans	500,00 €
Dispersion au jardin du souvenir	100,00 €

8 – Questions diverses.

→ Arrêté d'extension de la communauté de communes de Ventadour.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'arrêté préfectoral d'extension du périmètre de la communauté de communes de Ventadour aux communes de Chaumeil, Sarran et Meyrignac-l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet d'arrêté.

→ Lotissement communal du Châtaignier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un des lots a été retenu et devrait bientôt faire l'objet d'une cession. Pour le lot restant plusieurs demandes de renseignements ont été faites.

→ Voie Communale 3 à Sévezergue

La VC3 de Sévezergue a été rectifiée en 1993 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Hubert CLEMENT seul propriétaire concerné par cette rectification souhaite que la situation soit régularisée par un bornage et un acte notarié, les frais engendrés étant partagés entre les deux parties.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser cette opération.

4- Intégration du budget CCAS dans le budget principal pour 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer pour 2017 le budget de la CCAS au budget principal de la commune conformément à l'article 79- loi 2015- 991 du 07 aout 2015 (NOTRe) et de dissoudre la CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

5- Demande d'achat d'un terrain communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'achat déposée par MME Sandra GIPOULON de tout ou partie de la parcelle C1237 d'une superficie de 491 m² appartenant à la commune et jouxtant sa propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de céder une partie de la parcelle 1257 soit environ 350 m² à Mme GIPOULON au prix de 6 € le m². La partie restante de cette parcelle a été utilisée par la commune pour réaliser un parking devant la salle polyvalente de la cantine (environ 140 m²), les frais de bornage resteront à la charge de la commune.

6- Information de la chambre régionale des comptes sur la communauté de commune de Ventadour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de commune de Ventadour a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et lui communique la synthèse du rapport que celle-ci a établi.

7 – Information sur les compteurs Linky

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le courrier adressé par Mr le Président de la FDEE de la Corrèze concernant la mise en place du nouveau compteur LINKY qui interviendra dans notre commune entre le 1er janvier et le 30 juin 2018.



Aider les primo accédants à s'installer durablement

*sur le territoire corrézien en mettant en place un dispositif permettant d'aider au financement d'une construction neuve ou à l'acquisition d'un logement dans l'ancien.
Permettre de réhabiliter ou conserver un patrimoine de qualité dans les centres bourgs.*

BÉNÉFICIAIRES

- Primo accédant à la propriété

CONDITIONS À REMPLIR

Territoire éligible : tout le département mais obligatoirement dans ou en continuité des zones urbanisées (services, commerces).

Logement affecté à la résidence principale du propriétaire.

Demande déposée avant le début de l'opération (achat ou construction du logement) ou au maximum dans un délai de 2 mois à compter de la signature de l'acte de vente définitif du logement ou 6 mois à compter de l'accord du permis de construire.



Pour les constructions neuves, bénéficier d'un financement du prêt à taux zéro.

Conditions de ressources : niveau ressources du prêt à taux zéro selon la zone géographique.

Construction neuve ou acquisition d'un logement existant du parc privé (logements des communes et offices HLM exclus)

Engagement d'occupation du logement pendant 5 ans par l'accédant

SUBVENTIONS

Aide forfaitaire de 3 000 €

Je reste chez moi malgré ma perte d'autonomie

Aide concernant des personnes dont la perte d'autonomie est subite (ex : conséquence d'AVC, amputation suite à accident ...) entraînant parfois une perte d'emploi et une modification substantielle des ressources de l'année N.

Aide à la réalisation d'aménagements spécifiques ayant pour effet d'adapter le logement d'une personne en situation de perte d'autonomie.

BÉNÉFICIAIRES

Uniquement dans le parc privé :

- Propriétaires occupants
- Hébergé chez un parent propriétaire

CONDITIONS À REMPLIR

- Ne pas commencer les travaux avant autorisation de la Collectivité par arrêté attributif de subvention
- Ne pas commencer les travaux avant autorisation de la Collectivité par arrêté attributif de subvention
- Territoire éligible : tout le département.
- Personnes en situation de perte d'autonomie âgées de 20 à 59 ans.
- Existence d'une pathologie nécessitant l'adaptation du logement à une perte d'autonomie.
- Non éligible à la Prestation de compensation du handicap.
- Conditions de ressources ; capacité d'auto-financement (revenus et placements des personnes

vivant au foyer) appréciée en commission technique attributive.

- Travaux réalisés par des professionnels exclusivement (fourniture et pose).
- Territoire éligible : tout le département.

SUBVENTIONS

Il s'agit d'une aide de dernière intervention (obligation d'avoir sollicité tous les autres financeurs : Agence Nationale de l'Habitat, Maison Départementale de l'Autonomie, ...)

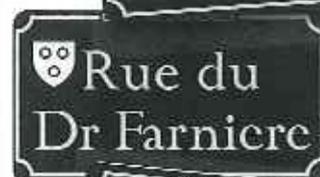
Dépense subventionnable : coût HT des travaux liés à une perte d'autonomie (salle de bain adaptée, création unité de vie en RDC, monte-escalier, domotique, revêtement sol adapté, ...)

Montant maximum de l'aide : 5 000 €

LE POINT SUR LES TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

La dénomination des rues et la numérotation des habitations ont été définitivement entérinées lors de la réunion publique du 27 mai 2016. Les plaques de rue sont en cours de fabrication et la mise en place est prévue au cours du mois de juillet.

DESCRIPTION	NOM PROPOSÉ
<i>de la place de l'église à la sortie du bourg; direction Clergoux en passant devant la Mairie</i>	Rue Jean-Baptiste Dumond
<i>de la place de l'église vers Marcillac jusqu'à la sortie du bourg</i>	Rue des sources
<i>de la place de l'église jusqu'à la sortie du bourg direction La Noaille</i>	Rue du Dr Farnières
<i>place de l'église</i>	Place de l'église St Martin
<i>de l'église jusqu'à la sortie Fageolles</i>	Rue du Doustre
<i>«sous le Geouffre»</i>	Rue Sous le Geouffre
<i>«charrière profonde»</i>	Rue de la Charrière profonde
<i>chemin entre maison Latta et maison Hombrados</i>	Chemin de l'Aguillon
<i>au châtaignier de maison Manéger à maison Bonaviticola</i>	Rue du Faou
<i>du Châtaignier à la Basse</i>	Rue de la Bergerie
<i>de la croix du Theil aux Granges</i>	Rue de la croix du Theil
<i>Le Feyt</i>	Impasse de la Fontaine
<i>Le Feyt</i>	Rue des champs
<i>Le Feyt</i>	Chemin du Coudert
<i>Le Feyt</i>	Les Baumes
<i>Combrignac</i>	Rue du Puy des Esclos
<i>Combrignac</i>	Chemin Le long de l'eau
<i>Miginiac</i>	Chemin du Coustalou
<i>Miginiac</i>	Rue de la chapelle
<i>Miginiac</i>	Chemin de la Gané



La construction du columbarium et du jardin du souvenir est maintenant terminée et nous tenons à féliciter l'entreprise de maçonnerie TABASTE de Marcillac qui a réalisé l'opération, pour la qualité du travail effectué, bravo aux deux maçons qui ont œuvré. *Les tarifs des concessions du site cinéraire a été établi lors du conseil municipal du 17 juin dernier vous en trouverez le détail dans ces pages.*



Les travaux de voirie vont commencer le 21 juillet ils concernent cette année :

- la VC 13 du Bech à Chagraule,
- la VC 9 vers La Vialatte,
- la piste forestière des deux pins
- Diverses petites reprises de revêtement.

Les travaux de rénovation de la chapelle de Miginiac vont également débiter dans les semaines qui viennent.

L'étude pour l'aménagement du haut du Bourg va être effectuée au cours du 2ème semestre.

INFOS DIVERSES



Bibliothèque

*Un grand merci à tous nos donateurs
qui nous permettent de proposer une
bibliothèque très diversifiée.*



Nous avons mis en rayonnage environ 800 romans de toutes catégories, 150 policiers, des livres pour la petite enfance, des romans jeunesse et de la documentation sur la politique, l'histoire, la santé, le jardinage, l'ésotérisme etc ...

**La bibliothèque est ouverte le mardi après-midi
tous les 15 jours de 15 h à 17 h
selon le calendrier ci-dessous :**

05 et 19 juillet

02 - 16 et 30 août

13 et 27 septembre

11 et 25 octobre

08 et 22 novembre

06 et 20 décembre 2016.

Nouveau professionnel à Champagnac

Entreprise Avelino GONCALVES

Tél : 06.81.62.81.20 - email : avelino-goncalves19320@orange.fr

Traitement des bois contre mères, capricornes, termites et autres parasites

Démoussage de toitures, nettoyage de façades, terrasse, pierres tombales

Isolation des combles et caves

Décès

Mr Jean Marcel GORSE de Sévezergue décédé le 09 juin 2016 au centre hospitalier de Brive-la-Gaillarde.

M. Gorse a été conseiller municipal à Champagnac de 1971 à 1977.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

Naissances



FABIO Lenny le 06 juin 2016 fils de Kevin LEYSSENNE et Laetitia PARAPIGLIA habitants aux Baumes

LAYANA Emelle le 23 juin 2016 fille de Johann SERON et de Stella DIOP habitants La Boissière

Toutes nos félicitations aux parents.

RAPPEL SUR NOS ASSOCIATIONS



ASSOCIATION "CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE"

Le bulletin n° 41 (juin 2016) de Chez nous à Champagnac-la-Noaille est paru : il est disponible chez Jean-Claude Serre et Claude Latta.

Activités de l'été et de l'automne

• **La première sortie aura déjà eu lieu le 23 juillet** lorsque paraîtra ce numéro du Bulletin : une marche empruntant le nouveau sentier balisé par la Fédération des chasseurs de la Corrèze : de Lallé à Sédières en passant par Miginiac.

• **Le voyage annuel en car de Chez nous à Champagnac aura lieu chez nos voisins du Quercy, à Figeac**, « ville d'art et d'histoire » (avec une visite guidée de la ville) le samedi 20 août. Le repas de midi sera pris au restaurant et le traditionnel casse-croûte aura lieu à Champagnac le soir en arrivant. Cette sortie est ouverte à tous. Le prix est fixé à 30,00 €, tout compris, ce qui veut dire que le voyage est en partie financé par l'association.

• **Le 25 août, à 20 h 30 à la salle des fêtes, un atelier sera consacré à la généalogie** : comment faire sa généalogie et comment utiliser internet – entre autres - pour la faire ? Travaux pratiques et ordinateur à l'appui, avec Nadine Dambron et Claude Latta

• **Les 9 et 10 septembre, participation aux Journées Bernard de Ventadour** (la Trobada), organisée par l'association Carrefour-Ventadour et consacrée au grand poète occitan **Bernard de Ventadour** :

- les 9 et 10 septembre, matin et après-midi, salle polyvalente de Darnets : colloque Bernard de Ventadour

- le 9 septembre, à 20 h, église de Darnets, concert Bernard de Ventadour dans l'église de Darnets (avec Isabelle Bonnadier, Louis Soret et Olivier Payrat),

- le 10 septembre, à 21 h, salle polyvalente de Darnets, Du loup et de la biche, lecture musicale par Luc de Goustine, Jean-Pierre Lacombe et Olivier Payrat.

Nous nous rendrons à Darnets en co-voiturage

• **Les 17 et 18 septembre, participation aux journées du patrimoine**. Déplacement en covoiturage à Neuvic d'Ussel (programme à préciser). Repas au restaurant.

• **Le 27 octobre, sortie champignons à Sédières** avec Philippe Fauray

• **Le 29 octobre : assemblée générale** de l'Association à la salle des fêtes de Champagnac

Le programme de toutes ces activités sera précisé et annoncé par une feuille d'information et par la presse.

CLUB DES AÎNÉS "LOU LIADOUR"

Comme tous les ans en janvier s'est tenue l'assemblée générale autour de la galette des rois.

Le dimanche 20 mars le loto organisé dans la salle des fêtes a réuni, dans une bonne ambiance, beaucoup de participants.

Jeudi 7 avril à Saint Bonnet Avalouze s'est tenue la demi-finale du concours départemental de belote des aînés. Les deux équipes de Champagnac sont arrivées en 4ème place sur 13 et sont donc qualifiées pour la finale.

Samedi 28 mai nous avons réalisé une sortie en Dordogne, le matin visite guidée en « stanlay » du village du Bournat (sur les métiers et la vie d'autrefois). Repas pris à l'auberge du parc, l'après-midi visite du parc.

La reprise de nos activités se fera à partir du mardi 6 septembre 2016

Les aînés vous souhaitent un bon été.

SOCIÉTÉ COMMUNALE DES CHASSEURS DE CHAMPAGNAC- LA-NOAILLE

*La Société Communale
des Chasseurs de Champagnac-
La-Noaille se fera un plaisir de
vous accueillir pour leur repas
traditionnel
le samedi 13 août*

L'ENTENTE CHAMPAGNACOISE

La fête communale s'est tenue le 18 juin et malgré un temps froid et maussade environ 180 personnes sont venues se régaler du jambon à la broche.

L'ambiance a été donnée par une troupe brésilienne et le Groupe rock THE GROUIKERS.



Pour l'occasion il avait été monté deux scènes et un chapiteau, un grand merci aux bénévoles qui ont participé à l'installation et particulièrement à la société communale de chasse.

Merci également aux communes de Marcillac et d'Égletons pour le prêt des podiums et à la commune de Les Angles pour le prêt du chapiteau.



Le club d'Astronomie de Champagnac la Noaille

Les 5, 6 et 7 août, le club d'astronomie de Champagnac-la-Noaille organise un festival
Festival "LES LARMES DE SAINT-LAURENT"

Art, espace et environnement dans le cadre des Nuits des Étoiles 5-6-7 août 2016

- Exposition à la bibliothèque d'Égletons : "L'astronomie amateur"
- Animations et conférences (Michel Bonavita)

- Vendredi soir à Bonnefond : conférence "La Voie lactée" + observation à l'œil nu
- Samedi soir à Champagnac : conférence "Les systèmes solaires" + observation à l'œil nu et aux instruments
- Dimanche en journée à Égletons : conférence "Le Soleil" + observation
- Dimanche soir à Égletons : conférence "Le projet RICE Corrèze" (Réserve Internationale de Ciel Étoilé)

Concours photo (juillet 2016)

Thème : Relations homme-nature en Corrèze

Liens vers les affiches - Affiche festival - Affiche concours photo

Renseignements : www.licorness.fr

FLEURISSEMENT



Le bourg de Champagnac est bien fleuri, ces beaux massifs et jardinières ont été réalisés grâce à plusieurs petites mains « vertes » et en particulier par Fernande Pinho, merci à tous ceux et celles qui ont participé.

CONSEILS CIVIQUES

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui

(Extrait de l'article 4 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789)

Plusieurs habitants de la commune se plaignent des chats qui causent des dégâts dans les jardins et pénètrent dans les maisons, les animaux ne sont pas stérilisés et les chatons prolifèrent.

Si le chien est le meilleur ami de l'homme le chien de votre voisin peut vite devenir votre pire ennemi s'il aboie continuellement.

Toute personne dispose du droit de posséder des animaux domestiques, toutefois ces animaux ne doivent pas causer de troubles du voisinage. Les maîtres sont tenus pour responsables et passibles d'une amende en cas de nuisance.

*Afin de garder de bonnes relations de voisinage et d'éviter les conflits
merci d'être vigilants avec vos animaux !*

Assainissement collectif

Il est encore nécessaire de rappeler de ne pas jeter dans les égouts de matières non dégradables et notamment les lingettes.